

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

COMMUNE LE QUARTIER

SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE

EXERCICE 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'[article L.2224-5](#) du code général des collectivités territoriales et à son [annexe V](#).

1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

1.1 Organisation administrative

La commune exerce par elle-même la compétence eau potable et n'adhère à aucun EPCI pour cette compétence. Un agent est délégué à mi-temps pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

La totalité du territoire communal est desservie par le réseau d'eau potable communal à l'exclusion de « Chez Jobert » où 2 habitants sont desservis par le réseau de la Société Publique Locale SEMERAP désormais repris par le Syndicat Mixte Sioule et Morge.

Le schéma de distribution d'eau potable définissant les zones où s'exerce la compétence de la commune tel que prévu à l'article [L2224-7-1](#) du code général des collectivités territoriales a été arrêté par délibération en date du 15/01/1966.

Le nombre total d'habitants desservi par le service est estimé à 324 usagers pour un total de 212 abonnés.

1.2 Condition d'exploitation

Le réseau d'eau potable est géré en régie directe.

Le règlement en vigueur du service d'eau potable a été actualisé par délibération du 1^{er} juin 2012.

1.3 Ressource

Les points de prélèvement en eau potable utilisés sont au nombre de 4 :

- Le Sout situé sur les parcelles AD 180 et AD 182. La source est captée à 0,5 m de profondeur en-dessous du terrain naturel dans l'ouvrage. Le bac de réception qui fait aussi office de réservoir avait une capacité de 11,2 m³. **Il a été modifié en 2021 pour une cuve de 30 m³ pour palier à la pénurie d'eau en été qui oblige à prélever sur Les Roddes.**
- Le Font Magné sur la parcelle AR 222. 2 sources sont captées à 0.5 m de profondeur en-dessous du terrain naturel dans l'ouvrage. Le bac recueille les 2 arrivées d'eau.
- Le Pré Chateix sur la parcelle AS 211. 3 sources sont captées à 2 m de profondeur en-dessous du terrain naturel dans l'ouvrage. Le bac recueille 3 arrivées d'eau la principale étant celle du centre.

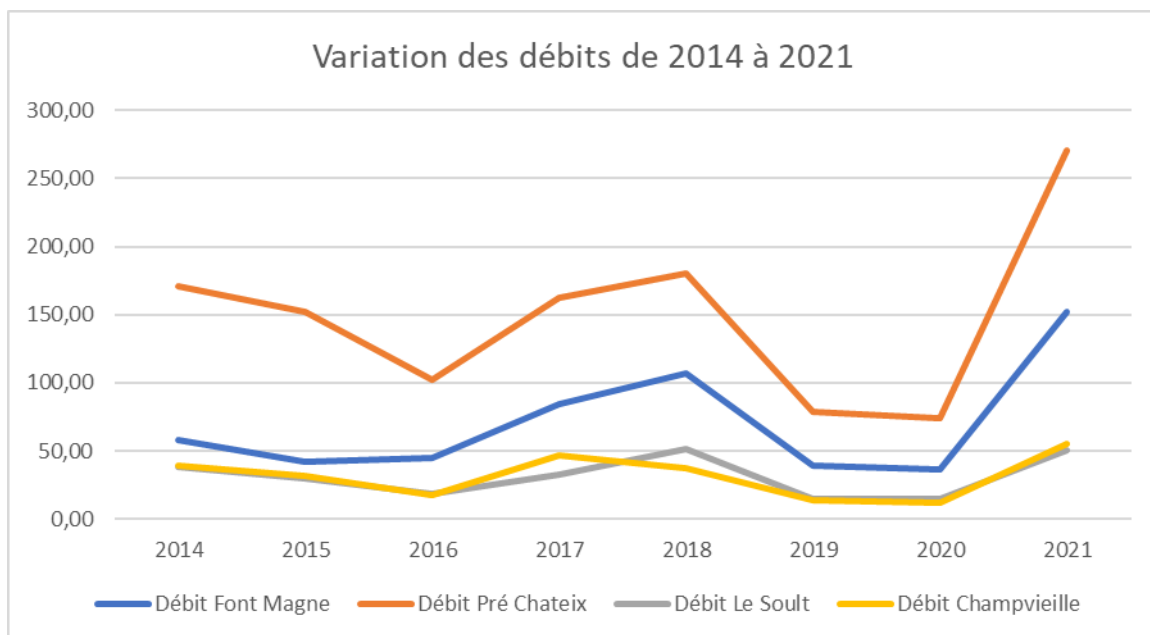
- Champvieille sur la parcelle AO 110.2 sources sont captées à 1.5 m de profondeur en-dessous du terrain naturel dans l'ouvrage. Le bac recueille les 2 arrivées d'eau, la principale étant celle de droite. Le bac fait aussi office de réservoir et est d'une capacité de 20 m³.

Pour 2021 des relevés ont été faits régulièrement donnant les moyennes suivantes :

- Pré Chateix : débit de **270,33 l/mn** (78,4 en 2019 et 73,67 en 2020)
Température moyenne : 10,04°C (10,15°C en 2019 et 10,22°C en 2020).
- Font Magne : débit de **151,83 l/mn** (39,04 en 2019 et 36,37 en 2020).
Température moyenne : 10,04 °C (10,18°C en 2019 et 10,24°C en 2020).
- Champvieille : débit de **54,75 l/mn** (12,25 en 2019 et en 2020).
Température moyenne : 10.23 °C (10.30°C en 2019 et 10.33°C en 2020).
- Le Sout : débit de **50,33 l/mn** (14,6 en 2019 et en 2020).
Température moyenne : 10,48 °C (10.,58 en 2019 et en 2020)

La moyenne des débits de chaque captage a augmenté de 3 à 4 fois par rapport à ces dernières années de stabilisation. Ceci s'explique par des relevés très élevés en janvier avec un bilan météo « très arrosé et peu ensoleillé » et un mois de juillet « maussade froid et humide » (source météo Actualités météo).

Si nous rassemblons les informations sur un graphique nous obtenons le résultat suivant depuis 2014 :



Ce graphique nous donne satisfaction même si la remontée des débits n'est peut-être qu'accidentelle le climat devenant de plus en plus éprouvant (les relevés actuels montrent une baisse de 50%).

Il est rappelé ici la surveillance presque quotidienne effectuée depuis 2019 par les agents en alimentant « le Soult » par le trop plein des Roddes par un ajustement méticuleux qui a permis une distribution sans interruption de l'eau pour les usagers.

1.4 Structuration du réseau d'eau potable

Les 4 Unités de Distribution (UDI) du réseau communal ont les caractéristiques suivantes :

NB : Une unité de distribution se définit comme une zone géographique desservie par une eau potable issue d'un unique ouvrage de tête (réservoir ou captage) alimenté par un ou plusieurs points de prélèvement.

- UDI Le Quartier (Les Roddes) ainsi dénommée par l'ARS 63 est constituée des captages de Pré Chateix et Font Magné, des réservoirs de Barrot et les Roddes et du réseau alimentant la plus grande partie de la commune (195 abonnés dont 170 domestiques).
- UDI Semonsut, est constituée du captage de Font Magné de la station de pompage et du réseau alimentant le village de Semonsut (6 abonnés dont 5 domestiques).
- UDI Crépaillat est constituée du captage-réservoir du Soult et du réseau alimentant les villages de Crépaillat, les Arnauds, les Rouderons, le Moulin des Rouderons, Chez Bouchard, les Guérinats, les Viviers (35 abonnés dont 24 domestiques).
- UDI Champvieille est constituée du captage-réservoir de Champvieille et du réseau alimentant Champvieille, Les Moulards, Villemontange (20 abonnés dont 13 domestiques).

Le linéaire réseau est estimé à 32.4 kms en 2021 (pas de modification par rapport à 2020). Il est rappelé qu'aucune conduite n'est en plomb. La densité linéaire d'abonnés est de 8.12 abonnés/km.

1.5 Répartition de la production et rendement

	Débit en m ³ /j en 2021	% du débit 2021	Débit en m ³ /j en 2020	% du débit 2020
Font Magné	218,64 m ³ /j	28,80 %	52.37 m ³ /j	26.57 %
Le Soult	72,48 m ³ /j	9,55 %	21.02 m ³ /j	10.66 %
Pré Chateix	389,28 m ³ /j	51,27 %	106.08 m ³ /j	53.82 %
Champvieille	78,84 m ³ /j	10,38 %	17.64 m ³ /j	8.95 %
Total	759,24 m³/j	100.00 %	197.11 m³/j	100.00 %

1.6 Données annuelles

Distribution concernée	Relevé compteur	Consommation des villages
Font Magne	4 190	3 951
Pré Chateix	31 650	7 926
Champvieille	1 443	701
Le Soult	2 408	1 845
TOTAL ANNUUEL	39 691	14 423

Le relevé des compteurs du Soult est plus important que la consommation car la commune a fait installer un réservoir d'un volume plus important afin de maîtriser la sécheresse sur cette partie du réseau. Comme dit précédemment, ces dernières années il a fallu alimenter par le réseau des Roddes durant la période estivale. C'est cette jonction qui a été utilisée pendant 13 semaines en substitution pendant la durée des travaux.

On constate une énorme différence à Pré Chateix dont voici quelques éléments de réponses :

Plusieurs recherches de fuites ont été exécutées cette année suivant les relevés des compteurs des réservoirs révélant des anomalies

- Le 14/04/2021 : recherche d'une fuite au réseau des Arnauds qui a nécessité la pose d'une vanne de sectionnement supplémentaire au village du Moulin des Rouderons pour localiser cette fuite. Il a fallu changer des vannes individuelles défectueuses. La fuite a été localisée aux villages des Guérinats du Bas et réparée

Lors de cette recherche, les agents ont constaté que les maisons situées dans le village sur les parcelles AC 7 AC9 et AB 142 disposaient toutes de l'eau alors qu'un seul compteur est installé dans la maison AC 9. Il semble que l'ancien propriétaire ait fait un branchement privé entre les maisons sans jamais nous informer. En conséquence, et après réflexion, ignorant la nature des matériaux utilisés par le propriétaire indélicat (éventuellement en plomb), le service n'assumera que le compteur installé par ses soins et informera l'ARS par courrier recommandé pour qu'aucun prélèvement ne soit fait dans ces 2 maisons.

- Le 15/04/2021 le remplacement à Semonsut de la vidange de surpresseur a été à l'origine de perte en eau sur le réseau
- Le 04/05/2021 une fuite au niveau d'une vanne de vidange à Barrot du côté de la Départementale 524
- Le 06/07/2021 une fuite à Barrot avec changement d'une vanne sous la chaussée au bout de la rue des Marchands
- Le 15/07/2021 réparation et changement de vanne de sectionnement à Farges.
- Le 05/01/2022 recherche de fuite au château d'eau des Roddes en nocturne car impossible à localiser précisément. Cette intervention n'a pu que restreindre le périmètre sur une surface assez étendue : entre Farges, Aizier et Chez Porte.
- Le 24/02/2022 réparation d'une fuite d'eau avec remplacement d'une ventouse à Farges. Celle-ci semble être la localisation précise de la panne identifiée en nocturne. Pour simplifier les recherches futures une vanne de sectionnement est installée pour fermer les villages d'Aizier et de Chez Porte.

Des travaux sur les bouches incendie dont les frais sont pris en charge sur le budget général mais impactent le patrimoine du réseau d'eau sont à signaler en terme de perte en eau puisqu'il y a eu des essais systématiquement. Il s'agit :

- Aizier, Chez Bost, Anglard et le Petit Moulin : pose d'une vanne et d'une borne incendie neuve
- La Naute : pose d'une vanne neuve (borne déjà changée)
- Farges, le Bourg et Barrot : pas de changement de vanne seulement la borne

A l'occasion du nettoyage des captages du 10 au 29 octobre, des rehausses de regard ont été faites ainsi que le scellement d'évacuation du captage de Pré Chateix, ce qui explique aussi des désinfections après travaux.

Les données **annuelles caractérisant le service d'eau potable** sont les suivantes :

	Au 31/3/2022	Au 31/3/2021	Variation
Nombre d'abonnement compteur principal	218	216	+ 1 %
Nombre d'abonnement compteur secondaire	45	38	+ 18,8 %

	Au 31/3/2022	Au 31/3/2021	Variation
Volume importé (Chez Jobert) - V2	684	764	- 9.8 %
Volume produit (total captages) - V1	39 691	23 164	+ 71.4 %
Volume mis en distribution - V4	40 375	23 928	+ 68.6 %
Volume consommé en m ³ V7- relevé	14 423	13 977	+ 3.2 %
Volume comptabilisé mais non facturé (dégrèvements pour fuites) - V5	0	0	%
Consommation sans comptage estimée - V8	84	500	- 83 %
Volume du service pour entretien du réseau - V9	10 911	2 520	333 %
Total volume consommé V6 =V7+V9	25 418	16 997	+ 49.5 %
Rendement brut du réseau Volume consommé V6 / volume produit V1 + Volume importé - *100	63 %	71 %	- 11 %
Indice linéaire de perte en réseau Vol produit V1+ V2- Vol conso V7 / 32,400kms / 365jours	1.3 %	0.6 %	+ 120 %
Indice linéaire des volumes non comptés Vol produit + Volume acheté - Volume consommé/linéaire réseau/365 V1+V2-V6/32.4/365	2.2 %	0.8 %	+ 180 %

De très mauvais chiffres cette année qui s'expliquent par des travaux et beaucoup de fuites.

Le volume sans comptage a été revu à la baisse.

- La collectivité a procédé, à l'installation des compteurs sur ses bâtiments publics en excluant toutefois, le cimetière et les toilettes publiques pour des raisons techniques. Il s'agit toutefois d'une estimation puisque la pose des compteurs s'est faite en cours d'année.
- En juin 2021, la commune a effectué des changements après essais sur les bouches d'incendie. Il est rappelé que ce programme de changement de vannes était inscrit au titre des investissements du budget principal de la commune. Il a donc fallu faire des manœuvres sur les bouches d'incendie de Aizier, la Naute, Farges, Chez Bost, Le Bourg, Anglard, le Petit Moulin et Barrot. En prenant en compte 8 m³ par vanne (préconisé par l'ASTEE Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), la perte en eau est estimée à 64 m³

Ces 2 éléments constituent le volume sans comptage de 84 m³.

Le volume de service pour l'entretien du réseau a été profondément modifié et comporte les éléments et observations suivantes :

- Le nettoyage des réservoirs comptabilisé par un volume perdu + volume de lavage + volume de rinçage soit pour Barrot 100 m³ (50+25+25), Les Roddes 300 m³ (150+75+75), Le Soult 60 m³ (30+15+15) et Champvieille 40 m³ (20+10+10). Un total de 500 m³.
- La désinfection après travaux se calcule par 8 volumes de canalisation (un volume de vidange + 3 volumes de rinçage + un volume de désinfection + 3 volumes après le rinçage).
Suite à une fuite au château d'eau de Barrot à 3 m du mur il a fallu désinfecter en utilisant environ 24 m³ d'eau. Une grosse intervention dans le secteur du Moulin des Rouderons jusqu'aux Guérinats du Bas soit 900 m environ a nécessité de lourds travaux : l'installation d'une vanne de sectionnement dans la montée du bois et une autre à la vidange des Guérinats ainsi que le changement de vannes individuelles chez 3 particuliers. La réparation de la conduite a été faite puis une désinfection. Le total utilisé pour ces 2 interventions est de 7 225 m³. Il est à noter que d'autres interventions cette année ont nécessité une désinfection qui n'est pas notée ici (réparations de fuites ci-dessus)
- Les purges et lavage des conduites évaluées par le nombre de purges *durée*2.5 m³/h. Pour le réseau du Soult nous avons 2 purges (2 endroits différents), 1 purge sur Champvieille, 1 purge sur Semonsut, 1 purge pour Barrot, 3 purges pour les Roddes à 3 endroits différents soit un total de 8

purges dont 3 sont équipées de compteurs installés en cours d'année. En raison des problèmes de CLV dans le secteur des Raynauds la purge a été largement amplifiée. Chaque purge manuelle représente environ 0.63 m³. Le total relevé de compteur et purges manuelles est estimé à 3 186 m³.

Nous avons donc un volume de service de 10 911 m³.

Nature des consommations :

Nature des consommations	Volume en m ³ en 2020	Volume en m ³ en 2021
Domestiques	9 211	9 688
Industrielles et commerciales	0	0
Agricoles	4 766	4 735

2. TARIFICATION ET RECETTE DU SERVICE

2.1 Fixation des tarifs en vigueur

Les tarifs en vigueur ont été adoptés par le conseil municipal via une délibération en date du 16/03/2018.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

2.2 Prix du service d'eau potable

Le prix de l'eau facturé aux abonnés comprend 3 parties :

		2020	2021	Variation (%)
Part fixe	abonnement domestique de base	57 €/an	57 €/an	- %
Part variable	pour un volume consommé compris entre 0 et 110 m ³	0.75 €/m ³	0.75 €/m ³	- %
	pour un volume consommé compris entre 111 et X m ³	0.54 €/m ³	0.54 €/m ³	- %
Redevances et taxes	redevance pollution visée à l'article L213-10-3 du code de l'environnement	0.23 €	0.23 €	- %

Pour un volume facturé de 120 m³, le prix payé par l'abonné se présentera de la manière suivante :

- part fixe : $1 \times 57 = 57 \text{ €}$

- part variable	:	$110 \times 0.75 = 82.50 \text{ €}$
		$10 \times 0.54 = 5.40 \text{ €}$
- redevance pollution		$120 \times 0.23 = 27.60 \text{ €}$
TOTAL TTC		172.50 €

2.3 Autre recette perçue auprès des abonnés

- La pose ou le remplacement d'un compteur avec robinet purgeur est facturé 170 €.
- La pose ou le remplacement d'un compteur seul est facturé 115 €.
- Le forfait d'intervention en cas de rupture des canalisations d'eau au cours de travaux entrepris sans autorisation préalable est fixé à 200 €.
- Le forfait d'intervention pour les déplacements de compteurs d'eau et pour les petites réparations autres que l'usure normale de l'installation est fixé à 42 €.
- Le forfait d'intervention en cas de non-respect des recommandations de protection des installations d'eau (gels, chocs, compteurs situés dans les locaux où les animaux ont accès ...) est fixé à 170 €.

2.4 Recette d'exploitation du service d'eau potable

Au compte administratif 2021 les recettes d'exploitation s'établissent comme suit :

- Recettes vente d'eau du 1^{er} avril 2021 au 31/03/2022
- Réparations et compteurs du 1^{er} janvier au 31/12/2021

Nature de la recette d'exploitation	2020	2021	Variation
Total recettes de vente d'eau aux abonnés	26 121 €	22 986 €	- 12 %
Total autre recette facturée aux abonnés	1 402 €	212 €	- 85 %
Total recette d'exploitation (sans redevance pollution)	27 523 €	23 198 €	- 15.7 %

3. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, station de pompage, réservoir et dispositifs de mesure)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP 237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP 238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions	Oui	15
VP 240 - Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP 239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95 %	
VP 241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	95 %	15

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges...) et des servitudes de réseau sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP 243 - Inventaire mis à jour au moins chaque année des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP 244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP 245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui en cours	10
VP 246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP 247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations purges travaux de renouvellement)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP 249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

L'indice d'avance de la protection de la ressource s'établit ainsi :

0 % si aucune action

20 % Etudes environnementale et hydrogéologique en cours

40 % Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % Dossier déposé en préfecture - Actualité

60 % Arrêté préfectoral

80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Les difficultés à faire signer l'usager désigné dans l'arrêté préfectoral pour le captage de Font Magné ne permet pas de dire que la réalisation est à 80% voire 100%.

		2021 (données intégrées par l'ARS) sauf recouvrement
Qualité sanitaire de l'eau : taux de conformité aux paramètres microbiologiques 100 % en 2020	Nombre de prélèvements microbiologiques non conformes/nombre de prélèvements microbiologiques réalisés sur l'eau distribuée sans distinction d'UDI	92.9 %
Qualité sanitaire de l'eau : taux de conformité aux paramètres physico- chimiques 77.3 % en 2020	Nombre de prélèvements physico-chimiques non conformes/nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés sans distinction d'UDI	76.2 %
Continuité du service : taux d'interruption du service	Nombre total d'interruptions non programmées affectant plus d'un branchement/nombre d'habitants x 1000	Néant
Satisfaction des usagers : taux de réclamation	Nombre de réclamations arrivées par voie écrite/nombre d'abonnés x 100	0 %
Respect du délai d'attente de branchement	Nombre de délai respecté/nombre de demandes	100 %
Qualité du recouvrement	Taux d'impayé au 31/12/21 (année 2020)	0.88 %

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 Montant des investissements engagés en 2021

Localisation des travaux	Objet des travaux (1)	Montant en €	Subvention accordée et identification du partenaire financier	Contribution du budget général (2)
Aizier - les Crouzons - La Naute	Vanne de Sectionnement	3 444 €	0 €	3 444 €
Le Bourg	Vanne de branchement	980 €	0 €	980 €
Captage le Soult Augmentation capacité	Phase préparation mise en route nouveau réservoir	6 062 €	0 €	6 062 €
Captage le Soult	Aménagement et reprise des branchements	13 268 €	0 €	13 268 €
Captage le Soult	Revêtement étanchéité	8 631 €	0 €	8 631 €
Captage le Soult	Finition étanchéité	1 561 €	0 €	1 561 €
TOTAL		33 946 €	0 €	33 946 €

(1) renouvellement, extension réseau, comptage, télégestion, traitement de l'eau, création point de captage, protection point de captage, augmentation de la capacité de stockage, autre à préciser

(1) autorisé uniquement pour les communes de moins de 3000 habitants

4.2 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2020	2021
Montant des amortissements	7 115 €	1 422 €

4.3) Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

- Par rapport au plan d'action annoncé l'an passé, les changements de compteur avec clapet anti-retour se poursuivent.
- La chloréfaction des captages du Sault et de Champvieille n'ont pu être installés avant le 31/03/2022 faute de produits en rupture de stock mais la mise en place est programmée et l'entreprise prête à agir.
- Conformément à la prévision d'isoler des villages avec l'installation de vanne de sectionnement plusieurs réalisations ont été faites : le Moulin des Rouderons, Aizier/Chez Porte et Les Crouzons/la Naute
- L'étude patrimoniale est toujours en cours et donnera bientôt ses résultats

PLAN D'ACTION

1. Les changements de compteur avec clapet anti-retour doivent se poursuivre.
2. Le service organisera l'installation des vannes de sectionnement suivant les nécessités.
3. Les résultats de l'étude patrimoniale sont attendus pour faire un programme de travaux sur l'ensemble du réseau suivant les urgences mises en évidence par l'étude.
4. Un nouveau suivi administratif doit être mis en place. En effet, les agents relèvent toutes les semaines les différents compteurs du réseau mais ils ne disposent d'une vue d'ensemble des consommations.

Si l'on examine avec attention les relevés de cette année on constate que :

- Les relevés du compteur des Arnauds semble avoir son origine en février ou les relevés ont commencé d'augmenter mais la recherche de fuite n'a été faite qu'au mois d'avril lorsque la différence d'une semaine à l'autre a vraiment été évidente. Si nous prenons une moyenne sur une semaine d'août par exemple où les villages sont tous très habités, on constate une perte de 1 415 m³.
- La fuite réparée en mai 2021 sur le secteur de Semonsut/Barrot a commencé d'augmenter en décembre 2020 mais n'a vraiment été visible qu'en avril 2021, date à laquelle la recherche de fuite a été entreprise. Si nous prenons une moyenne sur une semaine d'août par exemple où les villages sont tous très habités, on constate une perte de 271 m³ sur 2021 mais aussi 182 m³ sur l'année 2020 !

- La prise en charge de l'alimentation par les Roddes du captage du Soult s'est faite du 21/09/2021 au 21/12/2021. La recherche de fuite s'est faite en nocturne le 05/01/2022 mais si on regarde attentivement, on constate que les relevés de compteur augmentaient depuis début novembre sans raison apparente.

La vigilance accrue à exercer sur ces relevés est donc une des conclusions que l'on peut tirer de ces constats. A ce titre, il faudra que les relevés soient transmis une fois par mois au service administratif, les agents techniques ne pouvant avoir une vue d'ensemble.

5. Action de solidarité et de coopération décentralisé dans le domaine de l'eau

5.1 Montant des abandons de créance en application de [l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles](#)

	2019	2021
Nombre d'abandon de créance	0	0
Montant des abandons de créance	0 €	0 €
Montant des abandons de créance rapporté au volume facturé (<u>Indicateur P109.0</u>)	0 €/m ³	0 €/m ³

NOTE DE SYNTHÈSE

TABLEAU DE BORD DU SERVICE AEP DE LA COMMUNE DE Le Quartier POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2021

Population desservie	324 usagers
Montant de la facture TTC pour 120 m ³ consommé	172.50 €
Taux de conformité bactériologique	92.90 %
Taux de conformité physico-chimique	76.20 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	95 %
Rendement du réseau AEP	63 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2.2 m³/j/km
Indice linéaire de perte	1.3 %
Taux de renouvellement du réseau AEP	0 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	70 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €/m³
Recette d'exploitation (hors redevance pollution)	23 198 €
Investissement	33 946 €
Encours de la dette	0 €
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	105/120